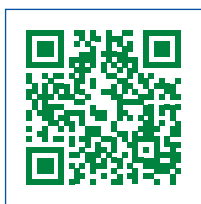




Un dossier de surendettement peut être la solution

La Banque de France à votre service

VOUS N'ARRIVEZ PLUS À FAIRE FACE À VOS DETTES ?



www.banque-france.fr/

Rubrique **Particuliers / inclusion financière**

Une solution est possible : saisir la commission de surendettement de votre département.

Si la commission accepte votre dossier, elle cherchera la solution la plus adaptée à votre situation.

L'objectif est de vous permettre de souffler puis de retrouver une situation financière stable et tenable.

Qui peut en bénéficier ?

Tout particulier qui n'arrive plus à faire face à ses dettes, qu'il s'agisse de crédits ou d'autres types de dettes (loyers, charges courantes...). (NB : si vous êtes un travailleur indépendant, micro-entrepreneur, etc., vous devez vous adresser au tribunal de commerce ou judiciaire)

Comment déposer un dossier de surendettement ?

Adressez-vous à la Banque de France : demandez-nous un formulaire ou téléchargez-le sur notre site internet. Si besoin, vous pouvez vous faire aider pour remplir le dossier (par exemple par un point conseil budget, le CCAS de votre commune, un travailleur social, une association, etc.).

Une fois votre dossier complété, vous pouvez le remettre à nos guichets ou l'envoyer par courrier. Il est aussi possible de compléter et déposer votre dossier en ligne sur notre site internet.

Et après ?

La commission va rapidement étudier votre dossier et décider s'il est recevable ou non. S'il l'est, vos dettes seront gelées (vous ne devrez plus payer vos crédits ni vos arriérés de loyer ou de charges) et vous serez à l'abri des poursuites de vos créanciers. Ceci jusqu'à ce que la commission trouve une solution pour que vous puissiez régler vos dettes.

La procédure est gratuite et confidentielle. C'est un service public.

LA BANQUE DE FRANCE VOUS INFORME ET VOUS AIDE

4 FAÇONS DE NOUS JOINDRE



DANS LA BANQUE DE FRANCE
LA PLUS PROCHE de chez vous,
prioritairement sur rendez-vous
Nos unités vous accueillent
du lundi au vendredi.
Consultez-nous pour les horaires précis



PAR TÉLÉPHONE
34 14
« **allô Banque de France** »
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



SUR NOTRE SITE INTERNET
www.banque-france.fr
(espace Particuliers)



PAR COURRIER
Pour transmettre un dossier
de surendettement :
**Banque de France
Surendettement
TSA 41217
75035 Paris Cedex 01**